



COMMUNIQUÉ AD HOC EN VERTU DE L'ART. 53 DES LISTING RULES

## **MSC CRUISES SA VA RECEVOIR UN APPORT EN CAPITAL DE EUR 400 MILLIONS DE LA PART DE SON ACTIONNAIRE UNIQUE MSC MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY HOLDING SA AFIN DE SOUTENIR LE REDÉMARRAGE DE SES ACTIVITÉS DE CROISIÈRE**

**La Société est d'avis que la combinaison des mesures financières déjà mises en œuvre et des mesures prévues, y compris le nouvel engagement d'apport en capital, lui assure le soutien nécessaire pour surmonter les potentielles futures conséquences de la pandémie de COVID-19.**

**Genève, Suisse, le 26 juillet 2021** – MSC Cruises SA annonce en ce jour que lors de la réunion de son Conseil d'administration qui s'est tenue ce week-end, le représentant de MSC MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY HOLDING SA (la " **Holding** "), actionnaire unique de la Société et présent en tant qu'invité à la réunion, s'est engagé à apporter EUR 400 millions en capital à la Société.

Cet engagement d'apport en capital de la part de la Holding vient s'ajouter au soutien financier de EUR 322,5 millions déjà fourni durant les premiers six mois de 2021 et a pour objectif de renforcer davantage les liquidités et le bilan de MSC Cruises SA dans le contexte du redémarrage en cours de ses opérations de croisière.

Ce nouvel engagement d'apport en capital se fera sous la forme d'une contribution aux réserves de MSC Cruises SA. Une première tranche de EUR 200 millions sera versée à MSC Cruises SA d'ici la fin du mois de juillet 2021. Les EUR 200 millions restant seront versés d'ici le 31 décembre 2021.

### **Informations sur les liquidités et les mesures financières**

Au cours du premier semestre de 2021, MSC Cruises SA a utilisé, revu et conclu divers accords de financement, notamment un allègement de dette supplémentaire (*debt holiday*) de 12 mois, prévoyant un étalement de remboursement sur une période de cinq ans à compter d'avril 2022.

MSC Cruises SA travaille en outre actuellement sur une prolongation de 364 jours (jusqu'à février 2023) de la facilité de crédit renouvelable de EUR 600 millions, arrivant originellement à échéance en février 2022. Ces discussions devraient aboutir d'ici au 31 août 2021.

### **Informations sur les activités**

MSC Cruises SA a été la première grande compagnie de croisière à reprendre la navigation dans les eaux internationales en août 2020, lorsque le MSC Grandiosa a commencé ses croisières hebdomadaires en Méditerranée, faisant suite à l'approbation par diverses autorités européennes d'un protocole strict de santé et de sécurité, qui s'est imposé comme la nouvelle norme pour le secteur.

MSC Cruises SA est récemment entrée dans la deuxième phase du redémarrage réussi de ses activités de croisière, en ayant annoncé pour cette saison de nouveaux itinéraires et des itinéraires renouvelés en Méditerranée, en Europe du nord, au Royaume-Uni, dans la Mer Rouge ainsi que dans les Caraïbes. Un total de 8 navires sont actuellement en croisière, offrant ainsi aux clients existants et nouveaux de nombreuses options pour leurs vacances cet été. Toutes les opérations s'effectuent sous la protection du protocole de santé et de



## COMMUNIQUÉ AD HOC EN VERTU DE L'ART. 53 DES LISTING RULES

sécurité établi par MSC Cruises SA, lequel a permis à la Société d'accueillir des dizaines de milliers d'invités à bord de ses navires depuis août 2020.

En outre, le MSC Seashore – le nouveau navire amiral très attendu de la Société, dont la construction s'achève actuellement au chantier naval Fincantieri à Monfalcone, en Italie – devrait rejoindre le reste de la flotte en mer en août prochain. Trois autres navires devraient entrer en service d'ici à la fin septembre 2021, portant ainsi à 12 le nombre total de navires en mer sur les 19 que compte la Société. Le déploiement du reste de la flotte est prévu pour le début de 2022.

Tout au long de la crise, le modèle d'affaires de MSC Cruises SA a démontré sa résilience et sa capacité d'adaptation. De fait, la Direction a su rapidement adapter les opérations de la Société afin de contenir l'impact financier de la pandémie en réalisant une réduction des dépenses et de la consommation des liquidités parmi les meilleures du secteur.

La Société est d'avis à présent que la combinaison des mesures financières déjà mises en œuvre et des mesures prévues, y compris le nouvel engagement d'apport en capital de son actionnaire unique, lui assure le soutien nécessaire pour surmonter les potentielles futures conséquences de la pandémie de COVID-19. Si la pandémie de COVID-19 continue à avoir un impact sur l'industrie du tourisme et, en particulier, sur les vacances en croisière, MSC Cruises SA continuera à travailler pour trouver des solutions afin de préserver ses liquidités et protéger la continuité de ses activités.

### Informations concernant les emprunts obligataires de MSC Cruises SA :

Nom	MSC CRUISES 17-23
ISIN	CH0370943562
Date d'échéance	14.07.2023
Nom	MSC CRUISES 16-21
ISIN	CH0341725890
Date d'échéance	30.11.2021

### NOTE:

*Les informations contenues dans ce communiqué ad hoc peuvent concerner des indications, des attentes, des croyances, des plans, des intentions ou des stratégies concernant l'avenir. Ces déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes. Toutes les déclarations prévisionnelles incluses dans ce communiqué ad hoc sont basées sur les informations dont dispose MSC Cruises SA à la date du présent communiqué ad hoc et peuvent être affectées par des nombreux facteurs. Nous n'assumons aucune obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives.*

*Ce communiqué ad hoc ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres.*

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Luca Biondolillo  
Chief Communications Officer  
luca.biondolillo@msccruises.com